



**CARREFOUR DU VOLONTARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT
L'ACTION HUMANITAIRE AU TOGO FRANCE « CAVOT FRANCE »**

Domaine Universitaire, Maison des activités culturelles (La MAC), 33600 PESSAC FRANCE Tél : +33(0)628947018
E-mail : cvdahogo@hotmail.fr ou cavotfrance@gmail.com site internet : <http://www.cvdah.org>

LA CONVENTION DE STAGE / MISSION DE SI

*Fiche à retourner à notre adresse ou par mail au plus tard 1 mois au moins avant le début de la mission.
En cas de stage de professionnelle, faites nous parvenir également la convention de l'école ou l'entreprise signée.*

STRUCTURE D'ACCUEIL			
L' Association de solidarité internationale Carrefour du Volontariat pour le Développement et l' Action humanitaire au Togo «CAVOT France » représentée par Mr TUATO Kodzo « Président » accueillera le / la stagiaire ou volontaire :			
IDENTITE			
Nom:		Prénoms:	
Date de naissance:		Lieu de naissance:	
Nationalité:		Sexe:	
Profession:			
N° de Passeport			
Délivré		à:	Le :
ADRESSE			
E-mail:			
Téléphone (avec indicatif):			
Faxe:			
Personne à prévenir (Nom et Téléphone) :			
CHOIX ET DETAIL DE MISSION / STAGE HUMANITAIRE			
CHOIX			

<p>PERIODE</p> <p>Article 1: Description du projet</p> <p>(Réservé au responsable de stage sauf par le volontaire si un entretien préalable le défini)</p>	
<p>Article 2: Objet du projet</p>	<p>2.1 Organisation du travail (Réservée à l'organisation d'accueil en tenant compte de l'activité du stagiaire) La présente convention a pour objet d'effectuer _____</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le/ la stagiaire s'engage à suivre un programme d'activités établi durant le séjour. · Le/ la stagiaire ou volontaire s'engage à respecter les structures d'accueil traditionnelles des populations locales en tenant compte de leur mode de vie. · L'Association s'engage à lui apporter son appui logistique pour la réalisation des objections précitées et le programme d'activités. · L'Association s'engage également à le suivre dans toutes les activités et mettre à sa disposition un maître de stage.
<p>Article 3: Modalité d'organisation du projet</p>	<p>3.1 Conditions matérielles durant le projet Le stage peut se dérouler en ville comme et campagne (village)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Hébergement <p>Durant le séjour, le stagiaire sera logé soit dans une famille d'accueil soit dans l'appartement des volontaires de l'Association.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Douche traditionnelle (habituellement avec une condition d'hygiène abordable) · Toilette ou latrines traditionnelles (habituellement avec une condition d'hygiène abordable) · Usage du courant électrique (Si l'activité est réalisée en ville) · Accès facile au téléphone et à l'Internet (Si l'activité est réalisée en ville) <p>3.2 La restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> · La cuisine de la stagiaire est effectuée par les familles d'accueil. Toutefois le stagiaire peut participer également à toutes les activités ménagères ou de la vie quotidienne y compris la cuisine. · Le stagiaire a droit à trois repas en conséquent repas par jour : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. <p>Les repas sont composés de menus africains et européens.</p>

Article 4: Financement du projet

4.1 Financement

Le projet dans sa totalité n'est pas financé. Il est à noter que le travail n'est pas rémunéré.

C'est un travail bénévole. Par conséquent les frais de participation à la mission ne sont pas remboursables.

4.2 Frais de séjour

Les frais de séjour durant la réalisation du projet seront versés en une seule tranche au bureau de l'Association avant le début de la mission stage afin de mieux organiser les activités.

Ces frais se composent :

- Des frais de dossier de candidature = 20 Euros (*A payer auprès de l'Antenne Française lors de la préinscription*)
- Frais d'inscription = 200 Euros
- Frais supplémentaires mensuels de participation = 150 Euros

Article 5: Composition des frais

5.1 Les frais d'inscription et de dossier incluent

- La nourriture : le repas du soir de l'arrivée du volontaire et le petit déjeuner du lendemain
- Les déplacements en taxi :
 - De l'aéroport de Lomé / Cotonou/Accra au lieu d'hébergement le premier jour de son arrivée
 - Du lieu de l'hébergement au consulat le lendemain de son arrivée
- les frais d'adhésion à l'Association
- les frais de coordination et de communication au projet avant l'arrivée du volontaire
- les frais de correspondances de l'Association : courrier, téléphone, Internet etc....

5.2 Les frais supplémentaires de participation incluent

- L'hébergement à Lomé/Cotonou et sur le lieu du travail.
- L'achat de matières premières pour la réalisation de certains projets
- La restauration : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.
- Les missions d'appui de l'Association au projet.

5.3 Les d'inscription, de dossier et frais supplémentaires de participation n'incluent pas les prestations suivantes

- Déplacement, les loisirs (visites, excursions...)
- Les consommations personnelles (achats des objets de souvenirs de l'Afrique etc....)
- Les frais éventuels d'hospitalisation ou de santé (Toutefois, l'Association s'engage à accorder au volontaire un soutien et assistance humaine et morale au cours de sa maladie)
- Les frais préparatifs de voyage (billet d'avion, vaccins, visa, assurance etc.....)

Ces frais sont à cet effet à la charge du volontaire et de son école si l'école finance le volontaire.

<p>Article 6: Disposition Finales</p>	<ul style="list-style-type: none"> · L'Association fournira à la fin du stage ou mission, une attestation de stage en mission humanitaires au stagiaire ou volontaire. · Le stagiaire fera un rapport écrit de stage qu'il déposera au Siège de l'Association à la fin de stage. · Après avoir pris connaissance de la convention, chaque partie certifie l'exécution des informations les concernant et déclare respecter ses engagements. <p>Toute modification des termes de la convention de stage ou de mission doit faire l'objet d'un accord entre les parties à ladite convention.</p> <ul style="list-style-type: none"> · La présente convention de stage prend effet dès la signature par les parties. · La suspension de se stage et mission est possible en cas de manquement aux closes, aux règlements de l'Association et le non respect des communautés locale, sans dédommagement. Toutefois en cas de maladie le volontaire se verra une partie de ces frais de séjour remboursés. 	
<p>INFORMATIONS D'ARRIVEE</p>		
<p>Réservation de billet d'avion :</p>		
<p>Date d'arrivée:</p>		<p>Lieu d'arrivée:</p>
<p>AUTRES INFORMATIONS</p>		
<p>Comment avez-vous connu l'association ?</p>		
<p>Aimeriez-vous laisser un rapport et ou créer un blog?</p>		
<p>Aimeriez-vous apporter une autre aide ?</p>		
<p>Militez-vous déjà dans une association ?</p>		
<p align="center">MOTIVATION PERSONNELLE : Pourquoi voulez vous participer à cette mission ?</p>		
<p>ENGAGEMENT</p>		
<p align="center">Je m'engage à participer aux actions conformément à la stratégie et les moyens d'organisation.</p>		
<p>Lieu et Date :</p>		
<p>Signature du Responsable de l'organisation, précédée de la mention "Lu et approuvé"</p>	<p>Signature du volontaire/stagiaire, précédée de la mention "lu et approuvé"</p>	